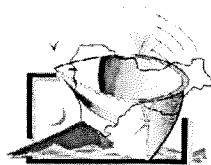


DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Partenariat avec la CAF dans le cadre d'un Contrat Territorial Global (CTG)

Délibération N°PLV 20-12-57

L'an deux mille vingt, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 02 décembre 2020, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur Jean Marie HUBERT, Maire,

27 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry
Mme ROQUES Yvelise	M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette
Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	M. THOMET Olivier
Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
M. ARTHEIN Victor jusqu'à 20h45	Mme MEKEL Alexina jusqu'à 20h07	M. MARIE-CLAIRE Jacques jusqu'à 20h45
M. EDWIGE Charly jusqu'à 20h45	Mme MALBOROUGT Reinette jusqu'à 20h45	M. TOLA Michel jusqu'à 20h45

2 élus étaient absents excusés :

M. LAUJIN Dominique	Mme BERNARD Marlène	
---------------------	---------------------	--

2 élus étaient représentés :

- M. LAUJIN Dominique représenté par M. THOMET Olivier
- Mme BERNARD Marlène représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

22/12/2020

Monsieur MAZEPPA Max, Conseiller Municipal, expose :

Dans le cadre de ses missions service public, la commune de Port-Louis pilote de nombreuses actions au titre de la politique enfance jeunesse avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces partenariats techniques et financiers s'effectuent sous la forme de conventions pluriannuelles de 3 ou 4 ans (Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Fonds d'Accompagnement « Publics et Territoires »), etc. Elles reprennent les enjeux et objectifs opérationnels partagés entre la commune et la CAF ainsi que les modalités du financement et de l'évaluation.

Afin de rendre plus lisible l'ensemble de ces politiques publiques cofinancées, il est proposé de les regrouper au sein d'un seul et même dispositif dénommé : «Convention Territoriale Globale» (CTG) qui fusionne tous les dispositifs de gouvernance autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique uniques.

La CTG s'appuie sur un projet social de territoire et traite quatre types de politiques publiques :

- ✓ La petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- ✓ La parentalité et les actions éducatives ;
- ✓ L'animation sociale et la démarche participative ;
- ✓ Le logement et le cadre de vie.

La CTG optimise l'utilisation des ressources à partir d'un diagnostic partagé et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté piloté par un coordonnateur qui a la charge d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation de la C.T.G en lien avec les différents intervenants.

En fonction du projet, la CAF définit la hauteur de sa participation financière qui peut inclure l'ingénierie.

La convention reprend l'ensemble des prestations versées, auxquelles peuvent s'ajouter des actions de développement social existantes (logement, participation des habitants, développement associatif, accès aux droits...) et des actions nouvelles comme l'animation de la vie sociale.

La durée du contrat est de 4 ans.

Le planning opérationnel proposé pour la CTG de Port-Louis est le suivant :

- ✓ Diagnostic partagé avec les acteurs locaux (associatifs, institutionnels) : décembre-janvier 2021
- ✓ Définition de la stratégie : février 2021
- ✓ Rédaction d'un plan d'actions : Mars 2021
- ✓ Réalisation du schéma de gouvernance et d'évaluation : avril – mai 2021 ;
- ✓ Rédaction des conventions et signature de la CTG : juin- sept 2021

Ayant entendu le rapport de Monsieur MAZEPPA, le Maire sollicite de l'assemblée son approbation.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le CTG est un atout pour le développement et la cohérence des politiques sociales et familiales ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à la majorité (7 ABSTENTIONS, 20 POUR),

DECIDE :

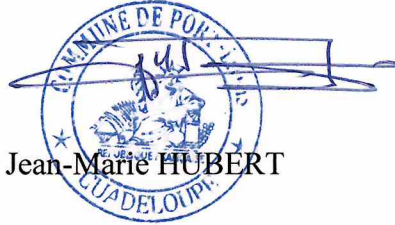
Article 1 : D'autoriser à signer une CTG avec la CAF de Guadeloupe ;

Article 2 : De désigner un coordonnateur de la « CTG » au sein des services municipaux de la commune dont le profil correspond aux prérequis demandées par la CAF.

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 08 décembre 2020

Le Maire,



Jean-Marie HUBERT

Publiée le : 08/12/2020

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

COURRIER AFFRANCÉ

22 DEC. 2020

